

ELEVAGE : La SCEA Micha pourrait se voir retirer son autorisation d'exercer

Le tribunal administratif de Poitiers pourrait annuler l'autorisation délivrée à la maternité porcine [SCEA LA MICHA](http://www.societe.com/societe/scea-la-micha-532294725.html) (siège à Gourges/79) en raison des menaces qu'elle fait peser sur les eaux profondes. Ainsi, le rapporteur public, dont les conclusions sont très généralement suivies par les juges, a conclu à l'annulation de la décision pour deux motifs. L'un est administratif et l'autre concerne le volant hydrologique du dossier. Il y a plus de 3 ans, Le préfet des Deux-Sèvres avait signé l'autorisation d'exploiter cet élevage de 1.028 truies, devant mettre bas 25.000 porcelets chaque année, à l'issue d'une procédure d'enquête publique qui, aujourd'hui, pose problème. www.societe.com/societe/scea-la-micha-532294725.html